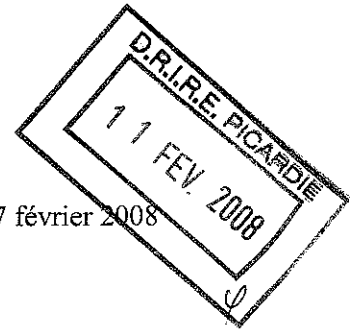


PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 7 février 2008



Direction de la Cohésion Sociale  
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement  
et du Développement Durable

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A.S. AIRBUS France, dont le siège social est situé 316 route de Bayonne à TOULOUSE (31060), de son projet la construction d'un bâtiment pour l'assemblage d'éléments de structures d'avions sur le territoire de la commune de MÉAULTE, parcelles cadastrées sections A n° 690, 692, 694 et 695.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral du 5 juin 2002, qui demeure toujours valable.

Les équipements et bâtiments liés à ces projets devront être conçus et exploités dans le respect des dispositions prévues par l'arrêté précité.

Pour le préfet et par délégation :  
L'attachée, chef de bureau,



Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de MÉAULTE
- ⇒ s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de PERONNE
- ⇒ Madame la directrice régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme